

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE L'YONNE**  
**MAIRIE D'AVALLON**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 11 mars 2021 à 18 H 00**

L'an deux mil vingt et un, le onze mars à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Marché Couvert sous la présidence de Monsieur Gérard GUYARD, doyen d'âge du conseil municipal, puis de Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Jamilah HABSAOUI, Vincent CLÉMENT, Léa COIGNOT, Gérard GUYARD, Agnès JOREAU, Alain GUITTET, Aurélie FARCY, Camille BOERIO, Gérard DELORME (départ à 18h40), Sandrine CHAUVEAU, Nicolas COCHEFERT, Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Bernard DESCHAMPS, Sophie MANIGAULT-TERRE, Tony CHEVAUX, Nathalie ROMANOWSKI, Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET, Françoise LAURENT, Alain COMMARET, Christian PERDU, Sonia PATOURET, Emmanuel ZEHNDER, Jérôme HUCHARD et Leyla DERVISCEMALOGLU.

**Absent(es) représenté(es) :**

Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO  
Madame Myriam GILLET-ACCART donne pouvoir à Madame Sonia PATOURET  
Monsieur Gérard DELORME donne pouvoir à Monsieur Christian PERDU

**Absente excusée :** Madame Fanny BOUVIER

**Secrétaire de séance :** Madame Léa COIGNOT

*Convocation du 5 mars 2021 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.*

**ELECTION DU MAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Gérard GUYARD, le conseil municipal procède à l'élection du maire. Au vu des résultats (Jamilah HABSAOUI 23 voix et Jérôme HUCHARD 5 voix), Madame Jamilah HABSAOUI, candidate, ayant recueilli au premier tour la majorité absolue, est proclamée « Maire d'Avallon ».

**FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 7 le nombre des adjoints au maire d'Avallon.

**ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Le conseil municipal procède à l'élection des adjoints. La seule liste conduite par Monsieur Vincent CLÉMENT ayant obtenu au premier tour 23 voix, soit la majorité absolue, est élue. Sont donc proclamés :

M. CLÉMENT Vincent ..... 1<sup>er</sup> adjoint au maire  
Mme COIGNOT Léa..... 2<sup>ème</sup> adjoint au maire  
M. GUYARD Gérard ..... 3<sup>ème</sup> adjoint au maire  
Mme FARCY Aurélie ..... 4<sup>ème</sup> adjoint au maire  
M. GUITTET Alain..... 5<sup>ème</sup> adjoint au maire  
Mme MANIGAULT-TERRE Sophie ..... 6<sup>ème</sup> adjoint au maire  
Monsieur CHEVAUX Tony ..... 7<sup>ème</sup> adjoint au maire

**DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier au Maire, pour la durée du présent mandat, un certain nombre de délégations d'attributions conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT, et pour lesquelles les limites ou les conditions sont fixées.

<b>INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS et DES CONSEILLERS MUNICPAUX DELEGUES - FIXATION</b>
--

Le conseil municipal prend acte de la volonté du Maire de percevoir une indemnité à un taux inférieur et fixe les conditions d'attribution et modalités de versement des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

**Résultat du vote** : 23 voix « POUR » et 5 abstentions : S. PATOURET (2 voix – pouvoir de M. GILLET-ACCART), E. ZEHNDER, J. HUCHARD et L. DERVISCEMALOGLU.

**La séance est levée à 19 h 05.**

---

Pour plus de détails, le registre des délibérations peut être consulté  
à la Direction Générale des Services et au service des Finances de la Mairie.